



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022**

À une séance extraordinaire tenue le 16 mai 2022, à 19 h, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3  
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Était absente :

Mme Prescylle Bégin, conseillère n° 4

La directrice générale atteste qu'aucune personne n'est présente dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Adoption du Règlement d'emprunt no 931-2022 décrétant les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau
  5. Embauche d'une agente de bureau
  6. Mandat pour l'étude géotechnique pour les puits 13-2021 et 14-2021
  7. Mandat pour l'étude écologique pour les puits 13-2021 et 14-2021
  8. Adoption du premier projet de règlement no 934-2022 modifiant le Règlement de zonage
  9. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  10. Clôture de la séance extraordinaire
- 

18846-05-2022  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---



18847-05-2022  
point no 3

### **VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

---

18848-05-2022  
point no 4

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 931-2022 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES INDUSTRIELLE, MASSE, PRINCIPALE ET ROUSSEAU**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructures sur les rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 3 389 803.80 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022, par Daniel Laflamme, conseiller no 1 et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 931-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18849-05-2022  
point no 5

### **EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU**

ATTENDU QUE l'agente de bureau a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Isabelle Huot pour occuper le poste d'agente de bureau.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine et débute le 16 mai 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

---



18850-05-2022  
point no 6

**MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES Puits 13-2021 ET 14-2021**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement des puits d'alimentation en eau potable 13-2021 et 14-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Services ECA-Tech au coût de 28 628.78 \$
- SNC-Lavalin au coût de 38 091.22 \$

ATTENDU QU'il a été recommandé par la compagnie Stantec d'accorder le contrat pour l'étude géotechnique à Services ECA-Tech;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour l'étude géotechnique à Services ECA-Tech, pour un montant de 28 628.78 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

---

18851-05-2022  
point no 7

**MANDAT POUR L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LES Puits 13-2021 ET 14-2021**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de raccordement des puits d'alimentation en eau potable 13-2021 et 14-2021, la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des soumissions pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Groupe Hémisphères au coût de 4480 \$
- Environnement CA au coût de 8315 \$
- Groupe Synergis au coût de 8400 \$

ATTENDU QU'il a été recommandé par la compagnie Stantec d'accorder le contrat pour l'étude écologique à Groupe Hémisphère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour l'étude de caractérisation écologique à Groupe Hémisphère, pour un montant de 4480 \$ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

---

18852-05-2022  
point no 8

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 934-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'usage temporaire de camion restaurant dans les zones 102C ou 103C, mais souhaite en restreindre le nombre et réduire la période d'exploitation;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 934-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18853-05-2022  
point no 9

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 16 mai 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18854-05-2022  
point no 10

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 16 mai 2022 à 19 h 03.

Adopté à l'unanimité.

---

Jonathan Moreau,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*